



## Que faire Maison en indivision à deux personnes

Par **Couvrat Madeleine**, le **31/10/2017** à **00:17**

je possède avec mon frère une maison en indivision, mon frère ne veut rien payer, pour que cette maison vive, je m'investie financièrement et physiquement pour l'entretenir en achetant plusieurs choses pour l'embellir, (meubles divers, moustiquaires, 3 catalyses au gaz pour remplacer un vieux fourneau qui enfumait la maison et devenait dangereux, 2 climatiseurs, lits avec sommiers et matelas etc...

J'ai également acheté des coffres qui ferment avec cadenas pour y mettre mes effets personnels.

A ce jour, mon frère m'impose de retirer tous mes effets personnels sous prétexte que la maison lui appartient à 50% et si je ne les ai pas enlevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il jette tout aux ordures ménagères.

A titre indicatif, je paye la totalité de l'électricité, la moitié ordures ménagères et moitié taxes habitation.

Pourriez vous me renseigner s'il a le droit de jeter mes effets personnels?

Cette année, il a fracturé un coffre car j'y avait mis mon micro ondes et il voulait certainement s'en servir.

Quels sont mes recours?

un grand merci pour votre réponse.

Par **Juristetudiant**, le **27/11/2017** à **23:12**

Bonjour,

Je vous invite à poser cette question dans une rubrique adaptée, en droit civil et familial, afin que les personnes compétentes pour répondre à vos interrogations puissent voir votre message.

Respectueusement,

Juristetudiant